

## INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES FRANÇOIS GRUA

Chers futurs étudiants,

Vous voulez vous inscrire à l'IEJ (CRFPA ou ENM et autres).

Afin de faire votre inscription, vous devez :

### **I Si vous n'êtes pas inscrit à l'université de Tours :**

1) Vous devez vous connecter sur [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr) pour vous acquitter, auprès du CROUS, de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 103 euros.  
Les boursiers de l'enseignement supérieur doivent se connecter mais seront exonérés des 103 euros.  
Dans tous les cas, vous devrez télécharger votre attestation d'acquiescement ou d'acquiescement par exonération (pour les boursiers) et la présenter le jour de votre inscription à l'université.  
L'acquiescement de la contribution est donc OBLIGATOIRE avant l'inscription administrative à l'université.  
Sans ce document, vous ne serez pas autorisé à vous inscrire.

2) Vous trouverez le dossier d'inscription à télécharger et à remplir en cliquant sur ce lien <https://droit.univ-tours.fr/formations/preparation-aux-concours-et-aux-examens-d-entree/iej-institut-d-etudes-judiciaires-preparation-aux-concours-et-examens-d-acces-aux-professions-judiciaires-478862.kjsp>  
Vous devrez joindre un chèque de 175 euros, à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Tours. Ces frais comprennent les droits d'inscription.

Autres informations :

Vous avez également la possibilité de souscrire au passeport culturel étudiant (PCE) pour la somme de 8 euros.  
Cette option est à rajouter au montant du chèque pour les étudiants prenant une inscription principale.

3) Vous devez également remplir le dossier du CRFPA ou de l'ENM. Le dossier est à télécharger en cliquant sur ce lien <https://droit.univ-tours.fr/formations/preparation-aux-concours-et-aux-examens-d-entree/iej-institut-d-etudes-judiciaires-preparation-aux-concours-et-examens-d-acces-aux-professions-judiciaires-478862.kjsp>  
Pour le CRFPA et l'ENM ou autre les droits spécifiques sont de 150 euros.

### **II Si vous êtes déjà inscrit à l'université de Tours pour l'année en cours :**

1) Vous devez remplir que le dossier du CRFPA ou de l'ENM. Le dossier est à télécharger en cliquant sur ce lien <https://droit.univ-tours.fr/formations/preparation-aux-concours-et-aux-examens-d-entree/iej-institut-d-etudes-judiciaires-preparation-aux-concours-et-examens-d-acces-aux-professions-judiciaires-478862.kjsp>  
Pour le CRFPA et l'ENM les droits spécifiques sont de 150 euros.  
Vous devez joindre à votre dossier une copie du certificat de scolarité de l'année en cours.

Le ou les dossiers sont à déposer à mon bureau ou à envoyer par courrier postal à :

Patricia PARIS - IEJ de Tours  
Bâtiment D, 1er étage, bureau D 116  
Faculté de Droit, Economie et Sciences Sociales  
50 av. Jean Portalis, BP 0607, 37206 TOURS Cedex 3  
Patricia PARIS

Les inscriptions pour l'IEJ se font de début juillet jusqu'au 31 décembre.